MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE

Liberté Égalité Fraternie

Direction générale des ressources humaines Sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation section langues de France option basque, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Mélanie PIRCAR Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Argia OLCOMENDY
Maîtresse de conférences des universités

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Katixa DOLHARE-CALDUMBIDE

Professeure agrégée

Mme Maia DUGUINE

Personne à compétences particulières

M. Erwan HUPEL

Maître de conférences des universités

M. Yan LESPOUX

Maître de conférences des universités

M. Jean-Marie SARPOULET

Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de BORDEAUX

Académie de BORDEAUX

Académie de RENNES

Académie de MONTPELLIER

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 janvier 2025

Pour la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation, La sous-directrice de l'attractivité des métiers et du recrutement

Nadine COLLINEAU